MONTMARAULT ■ Le point sur les chantiers avec le maire Didier Lindron

Les travaux prévus dans l'année

Création d'un parking aux abords du cimetière, mise en place de la vidéo-protection, réhabilitation de logements... Plusieurs chantiers sont au programme de la commune de Montmarault pour l'année 2021.

l'issue du dernier conseil municipal, le maire Didier Lindron a fait part des travaux qui vont être conduits à Montmarault dans les mois qui viennent.

La création d'un parking aux abords du cimetière. C'est la reprise d'une initiative lancée par la précédente équipe municipale. Le montant des travaux est estimé à 188.200 euros hors taxes. Subventions: 53.318 euros du Conseil Départemental, de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et des amendes de police.

Aménagement de la rue du cimetière. Pour ce chantier, le montant des travaux a été chiffré à 38.116 euros HT. Le Conseil départemental va y participer à hauteur de 11.434 euros.

Un nouveau comlubarium. Toujours au cimetière, un nouveau columbarium va



TRAVAUX. De gauche à droite : Yves Lépée, conseiller municipal ; Didier Lindron, maire de Montmarault, et Marc Ferrandon (société Alzin) sur l'emplacement du futur parking du cimetière.

être créé. Il se composera de douze cases de deux urnes et de dix cav'urnes en béton préfabriqué avec aménagement d'une allée. Montant des travaux 10.691 euros HT.

Réhabilitation du logement au-dessus de la perception. Le montant des travaux va s'élever à 57.683 euros HT. La commune va bénéficier de subventions de 12.000 euros du Conseil départemental et de 2.203 euros du Syndicat départemental de l'énergie.

Installation de vidéo-protection en centre-ville et aux points stratégiques de la commune. L'opération a été chiffrée à 41.396 euros HT. La collectivité va pouvoir compter sur 80 % d'aides

pour ce dossier dont celles émanant du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, mais aussi du Conseil régional.

Réhabilitation de quatre logements de la gendarmerie. Montant des travaux : 129.532 euros HT, subventionnés à hauteur de 50 % par le Conseil régional.